

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
UN AN..... 5 —
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr. »
UN AN..... 6 — »

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES
Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION
S'ADRESSER AUX
BUREAUX DU JOURNAL
76, Rue Sainte-Elisabeth, 76
ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Dans notre prochain numéro nous commencerons un nouveau feuilleton spécialement écrit pour le Réveil Roannais,

Le Drame de la rue Clignancourt

roman inédit

Par LEMOUSSEL

Ce roman dû à la plume expérimentée de notre excellent collaborateur, écrivain de talent, intéressera vivement nos lecteurs. Nous publierons ensuite un roman local de nos collaborateurs NUMA et DELMORÈS. Nous ferons toujours tous nos efforts pour plaire à nos lecteurs et leur montrer que le Réveil sait mériter toute leur sympathie. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir commencer dimanche prochain la publication du roman poignant et tout d'actualité qui a pour titre:

LE

DRAME DE LA RUE CLIGNANCOURT

Par LEMOUSSEL.

CHRONIQUE PARISIENNE

Il nous faut encore parler des élections municipales de Paris. Elles préoccupent vivement l'attention publique.

Presque toutes les opinions sont représentées dans les divers quartiers des arrondissements de Paris. Les candidats sont donc très nombreux, et le scrutin donnera lieu à bien des surprises.

Nous espérons pourtant que la grande ville ne désertera pas la cause de la République, enverra au Conseil municipal des membres du Parti Radical et du Parti ouvrier, et montrera qu'elle n'entend pas prononcer la réhabilitation d'un homme qui s'est allié aux pires ennemis de la Nation pour la dominer et l'asservir.

Nous avons vu avec plaisir dans le camp des boulangistes une division, d'autant plus profonde qu'elle a pour point de départ la contestation du principe même de ce parti.

Les purs prennent leur mot d'ordre à Jersey, ils reçoivent l'investiture directe du Général, et, de même que dans l'ordre des Jésuites, ils obéissent aveuglément à la volonté de Boulanger.

D'autres au contraire, en conservant toujours ce dernier comme grand chef honoraire, ne veulent reconnaître que le pouvoir des Comités locaux d'arrondissement.

Dans le dix-huitième arrondissement par exemple, le docteur Lunel, président de l'ancien comité qui a dirigé et soutenu la candidature Boulanger aux élections législatives, auquel le général avait promis formellement son appui pour les élections municipales, se voit abandonner par ce dernier, qui lui préfère aujourd'hui M. de Susini.

Malgré la volonté et le choix nouveau du Grand Maître du Boulangisme, le comité local de Montmartre s'est rebellé; il maintient énergiquement la candidature du Président de son ancien comité, et présente aux électeurs la candidature du

docteur Lunel contre celle de M. de Susini.

Cette division des boulangistes, en boulangistes révisionnistes purs apostillés et en boulangistes révisionnistes indépendants non investis, nous permet d'espérer l'écrasement complet des uns et des autres, au plus grand profit des candidats républicains.

Le mouvement d'opposition contre le ministère Crispi s'accroît de jour en jour.

Les expulsions des correspondants des journaux étrangers qui ne semblent pas encore terminées ne peuvent améliorer la situation financière de l'Italie, qui est décidément bien mauvaise.

MM. Magliani et Nicotera, les grands chefs de l'opposition Crispinienne, viennent d'acheter le *Piccolo*, un des journaux les plus répandus de Naples, et il est fort probable que ce ne sont pas la *Riforma* et le *Capitan Fracassa*, organes du Président du conseil, qui pourront empêcher sa chute.

Bien que la Triple Alliance devienne de plus en plus faible, de plus en plus problématique, on parle à Rome d'une entrevue prochaine entre le général de Caprivi, M. Crispi et le comte de Kalnoky, qui se rencontreraient à Corlsbad, à la fin du mois prochain.

Cette pauvre alliance nous paraît bien malade, et malgré tous les soins de ces docteurs politiques, elle ne se relèvera pas de cet état anémique, qui laissera bientôt l'Italie, réduite à ses seules ressources financières et économiques. Quelle débacle!

La manifestation du premier mai continue à préoccuper toujours les divers gouvernements de l'Europe.

Nous espérons qu'elle se produira d'une façon pacifique et que les ouvriers français présenteront sans troubles et sans désordres leurs légitimes revendications, dont la plus importante est celle relative à la fixation à huit heures de la journée de travail.

Il n'en sera probablement pas de même en Allemagne et en Autriche, où seront prises les mesures les plus rigoureuses contre les manifestants.

En Autriche notamment, tourmentée aujourd'hui par de nombreuses grèves, les proclamations des gouvernements des principales villes sont très sévères.

Le chômage du premier mai sera considéré comme une violation de la loi sur le travail et de nombreux patrons s'en autoriseront pour congédier les ouvriers qui auront abandonné l'atelier ce jour-là.

Que résultera-t-il de cette lutte du Capital et du Travail? Nos amis de l'Autriche nous le démontreront prochainement.

La situation est toujours difficile au Dahomey. Nos troupes, sous le commandement du Colonel Terrillon, ont rencontré près de 3.000 Dahoméiens ayant à leur tête leur roi Bedazin, à deux lieues de Porto-Novo, où nous avons une garnison de 450 hommes.

Après un combat acharné, l'ennemi a du replier en laissant plus de 300 hommes sur le terrain. Nos pertes sont de 30 hommes environ, tués ou blessés.

L'extension coloniale est une belle chose, mais comme elle coûte cher!

Le voyage en Corse du Président de la République s'accomplit sans encombre.

Il est même l'objet d'un enthousiasme continu.

Il a démontré en outre que les braves populations de cette île sont attachées de plus en plus à la République Française et ne sont plus disposées à s'atteler au char d'un César quelconque, qu'il s'appellât Napoléon ou Boulanger.

Le voyage Présidentiel aura donc eu un heureux résultat, sous ce rapport tout au moins.

Pour terminer, nous allons nous faire l'écho d'un bruit, malheureusement invraisemblable, bien qu'il ait circulé avec assez d'autorité.

Des révolutionnaires Polonais, profitant de l'agitation que créera le premier mai le mouvement ouvrier, auraient l'intention d'organiser le 3 mai prochain, jour anniversaire de la Constitution de 1791, une insurrection armée à Varsovie, qui aurait pour but l'établissement de la République en Pologne.

On ajoute que les idées libérales ont fait un immense progrès en Gallicie et que les classes moyennes de la société Polonaise, c'est-à-dire la bourgeoisie et le peuple seraient acquiescés au mouvement révolutionnaire.

Bien que nous ayons quelques doutes sur la réalisation de ce projet, nous n'hésitons pas à déclarer que nous verrions avec le plus grand plaisir l'établissement d'un gouvernement populaire dans cette partie de l'Autriche. La Hongrie ne tarderait probablement pas à suivre cet exemple.

L. R.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Le Président de la République a visité la Corse, cette semaine, au milieu des acclamations populaires et de l'enthousiasme général.

Jamais on avait vu pareille affluence. Tout le monde se transportait au passage du Cortège officiel et le premier magistrat de notre pays était l'objet d'une ovation continue.

Dans toutes les rues s'élevaient des arcs de triomphe et des mâts vénitiens.

Le Conseil général de la Corse a été présenté à M. Carnot par M. Emmanuel Arène, député.

Le Clergé lui a été présenté par l'évêque d'Ajaccio.

M. Carnot a visité ensuite Corte et Bastia. Dans ces deux villes un accueil chaleureux lui a été fait.

Une grande fête a eu lieu à Bastia.

La pièce principale du feu d'artifice qui a été tiré représentait M. Carnot et Lazare Carnot s'embrassant.

Ce voyage prouve la sympathie que M. Carnot inspire partout. Il amènera à la République de nouveaux et nombreux adhérents.

REVUE HEBDOMADAIRE

Chemins de fer départementaux. — Comme nous l'avons dit dans le précédent numéro, les chemins de fer départementaux ont été adjugés à la Société générale des chemins de fer économiques, représentée par M. Emile Level, moyennant la somme de 14.435.665 fr. 62 c. que lui paieront l'Etat et le département, soit 56.636 fr. par kilomètre. C'est un marché très avantageux pour le département, il lui procure une économie de 4.783.915 fr. sur le prix le plus élevé demandé par une autre compagnie.

La longueur totale des lignes concédées dans les trois arrondissements est de 255 kilomètres minimum et 265 kilomètres maximum.

La Société doit fournir le matériel à raison de 8.000 fr. par kilomètre, qui seront la garantie du département.

Ce matériel sera remboursé par annuité; à la fin de la concession de 90 ans, il restera la propriété du département. Cette excellente combinaison, qui donne toute sécurité pour la continuité et la bonne exécution de l'exploitation, est due à l'habile intervention du président du Conseil général, M. Brossard.

L'excédent de recettes au-delà de 3.000 francs par kilomètre sera partagé entre la Société et le département.

La dépense totale sera couverte par un impôt départemental de 0,10 c., réduit à 0,09 c., prélevement fait du centime appliqué au chemin de fer monorail de Panissières.

Ces 0,09 c. pourront fournir 463.000 fr.; si l'Etat accorde le maximum suivant la loi, soit 400.000 fr. il en résulterait un revenu annuel de 865.000 fr. qui permettrait d'emprunter avec amortissement 19.000.000 fr. ou de créer des obligations pour pareille somme.

Ce contrat ne sera définitif qu'après acceptation par le Conseil d'Etat, mais rien ne fait prévoir la moindre difficulté.

Quant au tracé de ces divers chemins, nous avertissons nos lecteurs et surtout les intéressés, que rien n'est irrévocablement arrêté. Les directions sont déterminées, mais le département s'est réservé le droit de faire telle modification qu'exigeraient les intérêts des localités parcourues. Une enquête sera ouverte dans toutes les communes intéressées; il appartiendra aux habitants de faire connaître toutes leurs observations et réclamations, puis de charger leur conseiller général de les faire valoir.

A Roanne, par exemple, l'emplacement de la gare n'est pas encore déterminé, et comme son choix peut avoir une grande importance pour notre ville, il importe de s'en occuper dès aujourd'hui.

Nous ne manquerons pas de tenir exactement au courant nos lecteurs de toutes les phases de cette importante affaire, et nous nous mettons à la disposition de tous ceux qui auraient besoin de renseignements.

A part cette grosse affaire des chemins de fer, la session d'avril du Conseil général de la Loire n'a présenté aucun incident à noter, aucun intérêt bien saillant. Les affaires courantes ont été traitées avec beaucoup de soin et de calme; on ne s'est occupé absolument que d'affaires. Le président a fait preuve d'impartialité, d'urbanité et d'une grande compétence.

Plusieurs membres tant de droite que de gauche ont honoré à cette assemblée, par leur talent et leur savoir. Quelques-uns sont très travailleurs et rendent de réels services, entr'autres MM. Lucien Thiolier, Raymond et Taravellier. Nous ne faisons qu'une réserve très importante; c'est qu'il est surprenant que dans une réunion aussi sérieuse, il ne vienne pas à la pensée d'hommes, en général, distingués, de s'occuper du sort des travailleurs; d'étudier les conséquences fatales de la concentration de plus en plus forte de l'outillage et du capital; de chercher un remède à cet état de choses qui peut devenir dangereux pour la Société. On s'est bien occupé d'asiles cantonaux, de secours à domicile; c'est très bien; mais ce n'est pas suffisant, il ne faudrait pas se contenter de secourir la misère, il faudrait la prévenir.

Chambre de commerce de St-Etienne.

— La Chambre de commerce de St-Etienne a profité de la présence de plusieurs députés et sénateurs pendant la session du Conseil général pour venir leur fournir des explications, exposer des desiderata, en vue du renouvellement des traités de commerce en 1892.

La réunion était présidée par M. le Préfet; pour des motifs, trop longs à développer dans notre petit journal, les commerçants en soierie et rubannerie de St-Etienne sont unanimes à demander qu'on n'applique pas le plus minime droit d'entrée sur les soies étrangères. Ils ont expliqué clairement, et quelques-uns avec talent, leurs raisons, qui ont paru convaincre l'assemblée.

Nous avons été heureux d'entendre M.

le sénateur Raymond développer avec conviction la théorie du libre échange. Malheureusement on ne peut encore l'appliquer, mais il est bon de saisir toutes les occasions de la défendre.

Nous ne quitterons pas le Conseil général sans faire une légère critique. Cette assemblée qui ne devrait s'occuper que d'affaires et des intérêts du département, n'en est pas moins divisée en droite, gauche, extrême gauche et la majorité y opprime la minorité comme dans une assemblée politique. Aucune place n'est laissée à la droite, ni au bureau, ni dans les diverses fonctions attribuées à la nomination. Cette fois, il s'agissait de nommer un membre pour la commission des bureaux de tabac; la droite réclamait son tour, il n'en a pas été tenu compte; on n'a pas voulu davantage d'un membre de l'extrême gauche; l'assiette au beurre est bonne à garder; trois tours ont été nécessaires pour nommer un opportuniste intransigeant.

Il nous semble qu'on aurait dû accepter M. Lucien Thiolier qui a rendu tant de services dans la question des chemins de fer, qui est un esprit libéral et auquel il était dû cette marque de confiance.

L'Union Républicaine ne peut dormir si elle ne daube sur le Maire à tort et à travers, mais toujours avec le pavé de l'ours.

Nous nous sommes expliqué dans notre dernier numéro sur la réunion de la fédération des chambres syndicales de Roanne, projetée à la salle des Prud'hommes et renvoyée à la salle de Venise. Il est inutile d'y revenir, si non pour constater, avec l'Union, que l'intervention du Sous-Préfet n'a eu pour résultat que de donner de l'importance à cette réunion, d'augmenter le nombre des intervenants et de hausser le diapason des discours; qu'en un mot ce fonctionnaire a dépassé le but, comme nous en avons eu la preuve à St-Etienne. Il ne peut en être autrement tant qu'il subira l'influence néfaste du cercle opportuniste qu'il fréquente.

Nous n'aurions pas voulu parler de la suppression du Concours scolaire; on nous avait bien menacé d'un grand vacarme; mais vrai! pas venant du camp de l'Union et de sa coterie! Puisqu'elle prend le devant, qu'elle accuse le Maire, qu'elle appelle sur sa tête l'anathème des ruraux (en ville on sait à quoi s'en tenir), nous nous voyons forcés de fournir des explications.

Personne n'ignore que le Maire a chargé M. Jotillon, avec l'aide d'un grand comité et de sous-comités, d'organiser l'installation du Concours régional, les expositions annexes, et les fêtes qui en seront la conséquence; tout le monde convient, à part les opportunistes, qu'il s'est acquitté de sa tâche avec intelligence et succès. Pour le concours scolaire, il avait délégué ses pouvoirs à un sous-comité présidé par M. l'Inspecteur d'académie, par MM. les Inspecteurs primaires de l'arrondissement de Roanne et composé de membres choisis par eux ou avec leur approbation. Après avoir arrêté toutes les conditions du Concours, le sous-comité désigna par voie d'élection les membres du jury qui devaient décerner les prix. Or, c'est ce choix des jurés qui a scandalisé la Sous-Préfecture. On a télégraphié à St-Etienne, M. le Préfet est venu à Roanne, a mandé le Maire pour lui administrer une bonne remontrance. M. Auboyer a bien objecté qu'il n'était pour rien dans le choix des jurés, que l'élection s'était faite régulièrement, que sur 35 jurés il y avait au moins 25 républicains, qu'il était juste que les conservateurs fussent représentés; il a ajouté que cette exposition était onéreuse pour la ville, n'offrait qu'un intérêt secondaire, que les jurés ayant accepté leur mission, il ne pouvait consentir à la leur retirer, qu'il préférerait abandonner l'idée du Concours.

La-dessus M. le Préfet a paru s'apaiser un peu et a demandé communication de la liste des jurés se réservant d'en retrancher quelques-uns. Ne pouvant consulter M. Jotillon qui était absent, après avoir pris l'avis du secrétaire de la sous-commission, le Maire en transmettant à la Sous-Préfecture la liste des jurés a confirmé sa décision, qu'il prétendait voir

supprimer l'exposition scolaire, que de laisser rayer un seul nom de la liste des jurés. De là, décision de M. le Préfet rayant d'un trait de plume les arrêtés antérieurs, les dispositions et engagements pris, les frais faits.

Quoi qu'en pense et quoi qu'en dise l'Union, le Maire croit avoir fait son devoir en ne pas s'inclinant trop bas devant une exigence qui lui considérait comme arbitraire.

Hôtel de la Caisse d'Epargne. — L'Union devait revenir sur le projet de construction de l'hôtel de la Caisse d'Epargne. Elle prend son temps; elle a raison; pour dire des bêtises il ne faut pas trop se presser.

Nous nous demandons quelquefois si l'Union Républicaine est de bonne foi, si sa haine de ceux qui l'ont supplantée, sa rage d'avoir perdu toute influence à Roanne, ne l'égarait pas au point de ne plus discerner le bien du mal, le vrai du faux, ou si, mal servi par ses correspondants, par ses collaborateurs auxiliaires, elle n'insère pas sans examen les choses les plus surprenantes.

Nous ne pouvons nous décider à croire qu'elle soit aussi ignorante qu'elle veut le paraître. Dans un article intitulé: *Les projets relatifs à la Caisse d'Epargne de Roanne*, paru dans son numéro du 13, elle dépasse toutes les bornes. Pas une ligne, presque pas une phrase qui ne soit une erreur ou une entorse à la vérité. Nous ne pouvons la suivre, cela nous entraînerait trop loin; nous nous contenterons de relever ses principales bêtises:

1° La Caisse d'Epargne ne paie pas actuellement 100 fr. de loyer, mais 900 francs.

2° Ce n'est pas par caprice qu'on se dispose à construire un local pour cette institution; c'est parce que celui qu'elle occupe est devenu tout à fait insuffisant, c'est aussi pour employer une partie de son capital disponible, résultat de ses bénéfices, qui n'a aucun emploi.

3° L'hôtel de la Caisse d'Epargne devant loger son directeur, le prix du loyer diminuera ses frais.

4° Ce ne sont pas les bourgeois ni les rentiers, pas plus que les ouvriers et les domestiques à gages qui souffriront de cette construction, puisque le capital qui y sera employé provient de ses bénéfices, n'a aucun emploi, sera immobilisé, ne pourra disparaître d'aucune façon et servira au contraire de garantie aux déposants. De ce côté l'Union en est pour ses larmes hypocrites en faveur de ceux qui se privent de tout pour se créer un petit capital.

5° Non seulement l'intérêt des déposants n'est pas lésé, mais on augmente leur garantie, après avoir augmenté leur revenu. La Caisse d'Epargne payait avant l'administration actuelle 3 1/2 pour cent, le Maire a fait élever l'intérêt à 3 fr. 75. Vous seriez bien ingrats, malheureux déposants, si vous ne pleuriez pas!

6° Le gouvernement et non l'administration préfectorale a rejeté le projet de la municipalité socialiste, qui voulait acheter l'hôtel Jeannez, non parce qu'il était mauvais ou onéreux, mais parce que les caisses d'Epargne qui ont le droit d'employer librement leur argent disponible, n'ont jamais celui de contracter des dettes, et que la Caisse d'Epargne de Roanne n'avait pas l'argent suffisant pour faire cette acquisition.

7° Il ne dépend pas de l'administration supérieure de s'opposer aux projets du Conseil des directeurs, qui est entièrement libre d'employer les fonds disponibles au mieux des intérêts de la Caisse.

8° Les déposants n'ont pas à se préoccuper de l'emploi des bénéfices des caisses d'Epargne. Leurs dépôts sont versés dans les caisses de l'Etat, où ils rapportent 4 0/0, ce qui permet de leur donner 3 fr. 75. Leur argent ne court donc aucun risque, il n'est employé ni dans la spéculation ni dans le commerce, ni dans l'industrie.

9° Après l'édification de l'hôtel, il restera encore en Caisse 40 à 50.000 fr. pour assurer la bonne marche de cet établissement.

Au lieu d'imprimer de pareilles sornettes l'Union ferait mieux de répondre aux deux articles que nous avons publiés sur le travail de M. Audiffred dans le *Bulletin mensuel* et reproduit par elle.

Manifestation du 1er Mai

Les ouvriers ont l'intention de se réunir le 1er mai pour faire une manifestation à leur manière; c'est leur droit, personne ne peut le leur contester.

Comme le disait un orateur de Venise, le Président de la République, le respecté M. Carnot, ne fait-il pas, par son voyage, une immense manifestation? N'attire-t-il pas sur son passage une foule de curieux et d'admirateurs? Nous n'avons pas entendu dire qu'il en soit résulté aucun inconvénient. Ici même le gouvernement ne va-t-il pas faire une manifestation sous le nom de Concours? Les rues ne seront-elles pas envahies par la foule? Qui s'en plaint?

Pourquoi le gouvernement veut-il s'opposer aux réunions des ouvriers? Pourquoi fait-il des menaces? Suivant nous il a tort; s'il nous avait consultés, nous lui aurions modestement conseillé de ne pas se préoccuper de cette manifestation qui ne présente aucun danger et ne donnerait qu'une bien modeste satisfaction aux travailleurs. Il en a jugé autrement, nous n'avons qu'à protester, et à engager nos amis à ne consulter que leur conscience.

Dépendant nous leur ferons observer que le jeu n'en vaut pas la chandelle; qu'en supposant qu'ils puissent remettre leur pétition à l'autorité, le but à atteindre ne vaut pas la peine de risquer des positions acquises, de compromettre la sécurité et l'existence des travailleurs, et peut-être de tomber dans un piège.

Nous leur conseillons, s'ils veulent s'abstenir de travailler ce jour-là, de se réunir en famille, en comité d'amis, de passer leur temps comme dans une journée fériée et le soir de se réunir en meeting, en conférence, en soirée de bal pour se réjouir et se reconforter ensemble.

Nous avions tout lieu de croire que ce genre de manifestation ne troublerait pas le sommeil de l'autorité; cependant on nous assure que des autobus des faubourgs auraient été mandés à la Sous-Préfecture où on leur aurait tenu ce raisonnement: si vous recevez les socialistes le 1er mai, si vous leur louez vos salles, vous en êtes libres, on ne peut s'y opposer, mais tenez-vous pour avertis qu'il ne vous sera plus accordé d'autorisation pour fêtes ou prolongation d'ouverture de vos établissements. Ce qui revient à leur dire: vous êtes libres de ne pas être libres du tout.

Nous avons peine à croire à un tel abus d'autorité, sous le gouvernement démocratique de la République en 1890; alors surtout qu'on nous avait assuré qu'on ne ferait aucune opposition à des réunions privées.

Nous serions heureux qu'un nous opposât un démenti, nous l'enregistrerions avec plaisir.

Ce fait nous est confirmé et on nous assure que les ouvriers repoussés par les autobus du faubourg Mulsant en ont été réduits à se réunir en plein champ, au nombre de 1.000 à 2.000, munis de chandelles.

Nous ne savons quelle attitude vont prendre les patrons et les chefs d'usine, si les travailleurs se décident à chômer le premier mai. Il nous semble que s'ils ont un peu de prévoyance et d'humanité, ils doivent céder à la demande des ouvriers, si elle a un caractère de généralité; qu'ils doivent profiter de l'occasion pour leur dire que les machines ont besoin de réparation, qu'ils peuvent se dispenser de venir. Par ce moyen ils éviteraient tout conflit, tout désordre, ils n'exposeraient pas de malheureux pères de famille à se laisser entraîner par devoir ou par camaraderie, à perdre leur gagne pain. Nous sommes persuadés que ce procédé que nous recommandons avec instance aux patrons leur gagnerait la confiance des ouvriers. Il n'est pas prudent de les exposer à manquer à leurs engagements au détriment de leur intérêt.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

Mouvement du 18 au 22 Avril 1890. 93 Versements. 35,303, 05 78 Remboursements. 25,102, 31 Nouveaux: 19. — Comptes soldés 17.

Feuilleton du REVEIL ROANNAIS

EVELINETTE

Nouvelle inédite (1)

Par Louis ERRE

En mourant, Philippe Morin avait légué à celle qui avait été sa maîtresse une somme de cinq mille francs. Ce legs brûlait encore les sens de l'honnête jeune homme et devait révolter davantage contre Eveline l'esprit de ses parents.

CHRONIQUE LOCALE

Session ordinaire. — L'ouverture de la deuxième session ordinaire des Conseils municipaux, pour toutes les communes de la Loire, aura lieu le 4 mai.

L'Exposition scolaire. — M. le Préfet nous demande la rectification d'un entrefilet, intitulé l'Exposition scolaire, paru dans notre numéro du 13.

Nous faisons d'autant moins de difficulté à la lui accorder que la portée de cet entrefilet nous avait échappé.

Il n'est pas permis de douter de la bonne volonté de M. le Préfet à l'égard de notre Concours qu'il nous a fait obtenir et pour l'organisation duquel il est déjà venu plusieurs fois à Roanne.

Seulement, à la suite d'une entrevue entre M. le Préfet et M. le Maire, ce dernier a pensé qu'il y avait lieu de demander la suppression de l'Exposition scolaire.

Cavalcade. — Le Comité de la Cavalcade a décidé de faire paraître, le jour de l'ouverture du Concours régional, un livraison illustrée contenant une ou deux pièces de vers, une nouvelle et d'autres articles pour rappeler le souvenir de la grande fête qui va avoir lieu dans notre ville.

A cet effet, un concours est ouvert entre MM. les poètes et littérateurs roannais. Leurs articles seront reçus jusqu'au 15 mai chez M. Joseph Vial, avocat, président du Comité de la Cavalcade, qui pourra leur fournir de plus amples renseignements; ils auront toute latitude dans le choix de leur sujet, mais toutefois ils devront se tenir dans des limites convenables pour la longueur de leurs articles, cette livraison ne devant pas être trop volumineuse.

Chaque article portera une devise qui sera reproduite sur une enveloppe fermée, contenant le nom de l'auteur.

Un jury composé de cinq membres sera chargé d'examiner les manuscrits et de les classer par ordre de mérite.

Cette publication dont le produit est destiné à augmenter la recette de la cavalcade, sera illustrée par nos meilleurs artistes et nous lui prédisons un grand succès.

Nos députés. — MM. les sénateurs et députés de l'arrondissement ont employé leurs vacances de Pâques à aller visiter leurs électeurs et banqueter un peu partout: à Charlieu, à St-Denis-de-Cabanne, à St-Just-la-Pendue et autres lieux, voire même en petit comité à St-Nizier.

Il est vraiment surprenant que ces messieurs ne viennent pas trinquer avec les électeurs de Roanne et leur apporter la bonne parole. Veulent-ils marquer leur préférence pour les ruraux? Pauvre ville de Roanne, tu es bien délaissée! Aussi pour-quoi marquer ta préférence pour les socialistes, tu en es punie!

Au Journal de Roanne. — Le Journal le plus lu de l'arrondissement devient certainement le plus mal renseigné de Roanne.

Après avoir critiqué la décision de la commission qui a fait construire sur la place de l'Hôtel-de-Ville l'établissement nécessaire pour l'Exposition des beaux-arts, on se rappelle que le Journal de Roanne a soumis à ses lecteurs une idée qu'il se figure encore inépuisable!

Ne voulait-il pas faire cacher derrière l'Hôtel-de-Ville, dans l'étroite ruelle qui existe là, l'Exposition dont nous venons de parler?

Vous vous trompez, ô dieux Ferlay, car l'emplacement n'était ni convenable ni suffisant.

Le Journal de Roanne semble encore ignorer que la place de l'Hôtel-de-Ville sera complètement close pendant toute la durée du Concours régional. Il ignore sans doute aussi que c'est là que se tiendront les Concours horticoles et le Concours viticole. Cela bien compris on ne peut trouver gênant et désagréable l'Exposition des beaux-arts, située sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au milieu de la partie la plus attrayante du Concours.

Le Journal de Roanne prétend en outre que l'Exposition industrielle n'aura pas lieu. Pourquoi ne savez-vous pas que, au lendemain de l'Exposition universelle de Paris, jamais il n'a été question d'établir à Roanne une Exposition industrielle? Votre imagination est par trop féconde, cher confrère.

A la demande de certains commerçants, on avait seulement pensé qu'il serait peut-être bon d'accorder aux producteurs ou aux négociants roannais la faculté d'exposer leurs

mour de la jeune fille. Les réflexions qu'il entendit furent plus amères, plus dures pour elle que les autres fois; autant on l'avait jugée relativement bonne dans le commencement de ses relations avec Alexis, autant on était disposé à la traiter de fille légère, de mauvaise conduite, indigne de l'amour qu'elle avait inspiré.

En résumé, le père Fournier déclara que jamais il ne reverrait son fils, s'il savait qu'il eut l'audace de continuer ses relations avec elle.

Le lendemain, il expliqua à Eveline qu'elle ne devait plus espérer le revoir, que malgré le chagrin qu'il éprouvait de rompre avec elle, il était dans la nécessité de cesser toutes relations dans l'avenir. Il allait quitter, ajouta-t-il, la maison dans laquelle il travaillait depuis plusieurs années et elle devait considérer tout projet d'avenir comme complètement abandonné.

Cette explication porta un coup mortel à Eveline. Malgré sa conduite, plutôt légère en réalité et inconséquente que vicieuse, elle ne croyait pas avoir mérité à ce point le mépris de celui qui l'entourait et qu'elle aimait. Elle ne répondit rien aux paroles d'Alexis, elle pleura abondamment. Elle lui dit seulement qu'il devait conserver sa place, que c'était à elle de partir, qu'il pouvait être tranquille, qu'il ne la reverrait jamais.

Dans la journée, elle donna et régla son compte; le soir, elle supplia Alexis de lui pardonner sa conduite, et quand elle fut assurée qu'elle n'emportait pas son mépris, elle partit moins malheureuse.

Rentrée chez elle, elle écrivit au notaire

chargé de la liquidation de la succession Morin, qu'elle abandonnait le legs qui lui avait été fait au profit des pauvres de son arrondissement. Puis, la résolution de mourir bien arrêtée, elle écrivit sous forme de dernières pensées une lettre à Alexis Fournier, dans laquelle elle lui rappelait tout son passé, manifestait ses torts et ses regrets, lui confirmait que son cœur n'avait cessé de lui appartenir et qu'elle mourait en pensant à lui.

Quelques instants après, elle s'enferma dans sa chambre qu'elle calfeutra hermétiquement, alluma un réchaud de charbon et mourut en songeant à la vie heureuse qu'elle aurait pu mener et que son imprévoyance l'égarait lui avait fait perdre.

Alexis, ne voyant pas le lendemain la jeune fille à l'atelier, sentit un vide autour de lui. Tout en ayant la ferme volonté de ne pas renouer les relations qu'il avait rompues, il ne put résister au désir d'aller prendre de ses nouvelles.

Quand il arriva devant la maison, il trouva tout le monde en émoi. On venait de découvrir le suicide de la malheureuse enfant. Alexis pleura sincèrement celle que la destinée et surtout le manque de courage avaient pour ainsi dire, vouée à la mort.

Il voulut veiller la pauvre morte; et longtemps après, on pouvait le voir s'acheminer vers le cimetière de Saint-Ouen, les yeux pleins de larmes, regrettant son Evelinette, celle qui, malgré la légèreté de sa conduite l'avait aimé jusqu'à la mort.

Club Alpin Français. — Section de la Madeleine. — Une conférence fort intéressante sera faite mercredi 30 avril, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle du Tribunal de commerce, par M. H. Duhamel, Vice-président de la section de l'Isère, du C. A. F.

Le conférencier a choisi pour sujet: A travers les Alpes Dauphinoises. De nombreuses vues projetées permettront aux auditeurs de le suivre pas à pas.

M. Duhamel est un de ceux qui ont le plus contribué à faire connaître nos belles Alpes françaises, si longtemps délaissées; nul doute que les Roannais aimant les voyages et la montagne ne viennent l'applaudir en grand nombre.

Un concert organisé par les membres de la Section précédera la conférence.

Les personnes qui désirent y assister peuvent demander des lettres d'invitation à M. Périer, avocat, membre de la Section de la Madeleine.

Vérification du beurre. — Vendredi, M. le Commissaire central, M. Burgat, vétérinaire, inspecteur de l'abattoir et M. Barbès, vérificateur des poids et mesures, ont procédé à la vérification du beurre sur le marché.

La vérification a porté sur douze à quatorze cents pains de beurre, sur lesquels 30 échantillons, présumés falsifiés, ont été prélevés pour être envoyés au laboratoire Municipal de St-Etienne.

Il a été dressé des procès verbaux contre sept ou huit personnes vendant du beurre n'ayant pas le poids nécessaire ou se trouvant dénaturé.

La vérification a porté surtout sur le beurre des revendeurs qui offrent leurs marchandises comme venant directement de la ferme et qui pour la vente sur la place emploient des paysannes de circonstance. Ils trompent non seulement sur l'origine de la marchandise vendue, mais ils vendent encore plus cher.

Cette opération a produit un bon effet sur la population qui a prodigué ses encouragements.

L'initiative de cette mesure a été prise par M. Auzéou. Nous lui adressons nos compliments, ainsi qu'à MM. Burgat et Barbès, dont le concours était indispensable. Tant qu'elle agira ainsi, notre police municipale fera de la bonne besogne.

Disons que cette vérification a été très minutieuse et très bien organisée.

Foires de la semaine. — Dimanche 27, St-Etienne, Marthes.

Lundi 28, La Chamba;

Mardi 29, Lorette, St-Donnet-des-Quarts, Feurs;

Mercredi 30, St-Denis-la-Seaue, St-Paul-en-Jarez, Pélussin, Renaison;

Jeudi 1er, St-Sauveur, Ambierle, Fournaux;

Vendredi 2, Rive-de-Gier, Noiretable;

Samedi 3, St-Charmond, Montverdun, St-Just-sur-Loire, Villefontaine.

Réunion de Venise. — Une réunion importante a eu lieu à Venise, dimanche dernier, de deux heures 1/2 à quatre heures du soir.

Près de deux mille citoyens ou citoyennes y assistaient.

Aussitôt après la formation du bureau la parole a été donnée au citoyen Lucas qui nous a fait lecture des décisions du congrès de l'an dernier et de la fédération nationale des chambres syndicales.

Après avoir expliqué le but de la manifestation, le citoyen Lucas malmené un peu durant l'Union Républicaine, M. le Sous-Préfet et M. le Commissaire.

Il engage ensuite tous les travailleurs à manifester le premier mai.

Le citoyen Lucas a été très applaudi.

Le citoyen Charrasse, que nous voyons pour la première fois, demanda alors la parole.

Ce citoyen aurait mieux fait de ne rien dire.

Pour prononcer quelques paroles inutiles et sans effet, il s'est livré à une exagération de langage qu'il est aujourd'hui le premier à regretter.

Son speech est absolument sans importance.

Le citoyen Delorme, président, prend à son tour la parole et, au milieu des applaudissements, prononce aussi quelques mots sur la nécessité de manifester le premier mai.

La compagnie P. L. M. a l'honneur d'informer qu'à dater du Jeudi 1er Mai 1890, il sera mis chaque jour en circulation, entre St-Germain-des-Fossés et Vichy, les deux nouveaux trains de voyageurs, dont les marches sont indiquées ci-dessous:

Train 1143. — Omnibus, 1. 2. 3. classe, St-Germain-des-Fossés, départ, 3 h. 18 soir; Vichy arrivée, 3 h. 53 soir;

Train 1140. — Omnibus, 1. 2. 3. classe, Vichy départ, 3 h. 50 soir; St-Germain-des-Fossés arrivée, 4 h. 05 soir;

FIN.

Avant de lever la séance, le citoyen président met aux voix cet ordre du jour présenté par le citoyen Lucas:

« Les travailleurs réunis en la salle de Venise, le dimanche 20 avril 1890, pour prendre les mesures nécessaires à l'organisation de la manifestation du premier mai, protestent énergiquement contre les menées policières et gouvernementales tendant à empêcher la manifestation d'aboutir, et ils émettent un vote de blâme contre Constans et tous ses valets. »

Cet ordre du jour est adopté.

Lucas et Charrasse poursuivis. — Dès lundi matin une enquête judiciaire a été ouverte sur la réunion qui a eu lieu la veille à Venise.

Lucas et Charrasse sont poursuivis.

Lucas comparaitra en correctionnelle, accusé d'excitation à un attroupement sur la voie publique.

Charrasse comparaitra en Cour d'assises sous l'inculpation d'excitation au meurtre.

Ces poursuites quelque peu arbitraires montrent bien l'intention du gouvernement opportuniste. Moins libéral que n'importe quel autre gouvernement européen, il veut empêcher toute manifestation d'avoir lieu le premier mai et il cherche à agir sur la classe ouvrière par l'intimidation policière.

Cependant nous nous demandons pourquoi Lucas est poursuivi. Nous l'avons entendu avec attention et nous ne voyons aucun délit dans les paroles qu'il a prononcées.

Le dernier moment nous apprenons que ces deux citoyens comparaitront ensemble mardi prochain devant le Tribunal correctionnel.

La conférence de ce soir à Venise. — Ce soir à 8 heures, une grande réunion publique et contradictoire aura lieu dans la salle de Venise.

Une importante conférence sera faite par le citoyen Jules Guesde, assisté des citoyens Baudin et Thivrier, députés socialistes.

La salle de Venise sera trop petite ce soir. La manifestation du 1er mai se trouve évidemment à l'ordre du jour.

D'après une dépêche reçue hier matin, Guesde, retenu par la maladie, pourrait très bien ne pas assister à la réunion d'aujourd'hui.

Par contre, on nous assure que le citoyen Lachize, député, et le citoyen Frobert, de Lyon, prendront la parole.

Société de Tir. — L'inauguration des séances de tir de l'année 1890, aura lieu le dimanche 4 mai à 7 heures du matin, sur le champ de tir de la garnison. Ces séances se continueront de quinzaine en quinzaine.

Combattants 70-71. — Voici la liste des souscriptions recueillies cette semaine:

Listes précédentes 5.857 95

MM. Tatout et Longefay ont recueilli cette semaine place de l'Hôtel-de-Ville, rue Ste-Elisabeth, rue Bourgneuf et rue de Cadore 329 »

MM. Martin et Perricard ont recueilli une première liste place St-Etienne, Petite rue St-Etienne, place du Château 209 »

MM. Merlin et Lagoutte ont recueilli une première liste, rue Gambetta, rue Carnot, rue du Marais 202 »

MM. Trochard et Narbout ont recueilli une deuxième liste, rue Nationale et, première, rue de Sully 109 20

M. Bénatun a recueilli une deuxième liste 51 »

MM. Coutant, adjoint, Bonnet et Delile, ont recueilli au Coteau une troisième liste 170 95

M. Comte de Charlieu, docteur en médecine, a envoyé la somme de 20 »

Total 6.949 10

Union métallurgique. — Les métallurgistes de Roanne et du Coteau ayant fondé une Société de secours mutuels, ont l'honneur d'engager MM. les patrons de la région que s'ils ont besoin d'ouvriers tels que: mécaniciens, serruriers, mouleurs, chaudronniers, peigniers, étauiseurs, poêliers, forgerons, maréchaux-ferrants, charbons, carrossiers, chauffeurs, horlogers et quincailliers, qu'ils pourront s'adresser au Président de la dite société, Henri Delapine, rue Carnot, 19, Roanne, (Loire), qui se fera un plaisir de leur procurer les ouvriers demandés, dont la conduite et la moralité seront irréprochables. Ils font un suprême appel aux retardataires et les engagent à se mettre de la société au plus tôt.

Petit commerce. — Plusieurs contraventions ont été déclarées la semaine dernière par les agents des contributions indirectes dans différents débits de tabac qui livraient au public des boîtes d'allumettes de la nouvelle administration dont la bande d'estampille avait été brisée.

Il faudra donc définitivement renoncer à soulagier les boîtes d'allumettes.

Encore un petit commerce qui périclite.

A l'Abattoir. — Le vendredi 18 avril, il s'est produit à l'Abattoir un fait qui aurait pu causer un grave accident. Des briques du plafond d'une chambre d'abattage se sont détachées subitement et ont failli blesser un boucher; l'animal qu'on dépeçait en ce moment a été couvert du sable qui formait le chargement du plancher supportant le curelage.

La chute de ces briques a été amenée par suite de la disposition défectueuse du treuil de suspension qui a ébranlé les planchers, eux-mêmes défectueux; les briques, par suite, n'ayant plus d'adhérence entre elles, tombent dans le vide.

Toutes les salles d'abattage, au nombre de douze, sont dans ces conditions; et il y a lieu de remédier promptement à cette situation qui pourrait occasionner d'autres accidents de même nature que celui qui s'est produit. Il y aura de ce fait une assez grosse dépense à faire qui aurait pu être évitée par une combinaison mieux appropriée des planchers et des treuils.

Ces dépenses sont le fait de l'ancienne administration et résulte de vices de construction.

Il est bon que le public sache, pour que cette charge, comme toutes les autres, ne

soit pas mise sur le compte du Conseil municipal actuel.

Le café est un antiseptique. — Le café est un excellent antiseptique. En y laissant séjourner, pendant un temps variable, quelques gouttes d'une culture de différents microbes, il est facile de s'en convaincre.

Le Bacillus prodigiosus meurt en 6 jours dans l'infusion pure de café à 5 pour 100 et en quelques heures dans l'infusion à 30 pour 100.

Le bacille typhique, dans les mêmes conditions, meurt en 2-3 et en 1-2 jours. Les microbes du pus meurent en 3 jours dans l'infusion à 20 pour 100; celui de l'érysipèle meurt en 1 jour dans l'infusion à 10 pour 100 et cesse de croître sur la gélatine au café à 4 pour 100.

L'infusion pure de café à 4 pour 100 tue le bacil du choléra au bout de huit heures, et celle à 30 pour 100 le tue en une demi-heure.

Cette action énergique du café est ici très remarquable et rappelle un mode de traitement usité en Perse, et qui consiste à faire boire au malade le plus possible du café noir très fort, en le forçant à prendre de l'exercice. Il paraît que ce moyen réussit.

Le bacille du charbon, dépourvu de spores est également très sensible à l'action du café. L'infusion à 10 pour 100 le tue en 2 ou 3 heures, et celle à 30 pour 100 le tue en 2 heures.

M. Luderitz a recherché quelle était la substance active du café. Il a constaté que la caféine était sans action, et que le rôle du tanin était peu accentué. Il pense que les propriétés antiseptiques résident sur tout dans certains produits émyématiques compris sous le nom de caféone et qu'on peut isoler par distillation.

Remède contre l'ivrognerie. — Voici comment on procède en Suède et en Norvège:

L'ivrognerie par habitude est punie de la prison. Dès qu'il est incarcéré, le délinquant n'a pas d'autre nourriture, matin et soir, qu'un pain et du vin. Seulement, le pain ne lui est servi que dans une gabelle remplie de vin, où il a trempé pendant une heure à l'avance.

Le premier jour, l'ivrogne avale assez gaîment sa pitance. Le second jour, elle lui semble moins agréable. Bientôt, c'est avec une véritable répulsion qu'il la reçoit. En général, huit jours ou dix jours de ce régime amènent de telles nausées, qu'on a vu des prisonniers s'abstenir absolument de la nourriture qui leur est impitoyablement présentée.

La cure terminée, l'ivrogne, sauf de rares exceptions, est radicalement guéri. Beaucoup renoncent même complètement à l'usage du vin, dont l'odeur seule provoque chez eux, paraît-il, un invincible légit.

Il doit en être de même pour l'eau-de-vie, ajoute le Journal de la Ligue patriotique belge contre l'Alcoolisme, qui est la plaie de nos campagnes. Pourquoi n'essayerions-nous pas de cette cure? Quel progrès si cela réussissait!

Le théâtre de Roanne. — Tournaies Frédéric Achard. — On nous annonce souvent des représentations extraordinaires mais au cune ne mérite cette épithète comme celle que nous allons avoir très prochainement: « Les Misérables » avec Dumaine, Taillade et Lacressonière.

Il est à peine utile d'ajouter que ce spectacle nous sera procuré par M. Frédéric Achard, car c'est toujours à sa troupe d'élite que nous devons nos meilleures soirées.

Nous pouvons donner aujourd'hui la distribution exacte du grand drame « Les Misérables », dont la représentation aura lieu demain, lundi 28 avril.

Nous verrons le célèbre Dumaine dans le double rôle de Jean Valjean et de M. Madeleine; Taillade, dans le personnage de l'inoubliable Javert; Lacressonière, magnifique sous les traits de Mgr Myriel.

Nous verrons aussi M. Fraizier dans le rôle de Thénardier qu'il a créé; Mlle Maljean, l'artiste aimée du boulevard, dans le rôle de Fantine; Mme Daubrun, dans le personnage deœur Simplice qu'elle a créé; Mme Rispa, qui se dévoue à remplir l'horrible rôle de la Thénardière; et enfin la petite Patou, une adorable enfant qui remplit le rôle touchant de Cosette.

Les Misérables auront probablement beaucoup plus de chance que Tête de Linotte.

Souhaitons une salle comble à M. Achard qui fait tous ses efforts.

Toutes les premières places sont déjà retenues.

Théâtre des Fantocéini. — Nous avons sur la place de l'Hôtel-de-Ville un petit théâtre train qui nous a permis de passer deux ou trois soirées agréables.

Il s'agit du théâtre Pitou.

Samedi, dimanche et lundi, M. Pitou jouait Michel Strogoff, une pièce remplie de difficultés.

Des décors merveilleux nous ont fourni l'occasion de constater le bon goût avec lequel sont montées des pièces à la fois difficiles et intéressantes.

Nous avons admiré le mécanisme intelligent qui donne le mouvement à tout ce monde d'artistes inanimés.

Jeudi, M. Pitou jouait Faust, le grand opéra de Gounod. Faust n'était pas chanté, évidemment, mais il était assez bien déclamé.

Les décors de cette pièce sont tout ce qu'il y a de plus agréable et de mieux réussi.

Le théâtre Pitou est toujours bondé. On refuse très souvent du monde à la porte.

Cependant nous avons remarqué l'absence de quelques vrais amateurs du théâtre.

C'est très compréhensible: il n'y a pas moyen d'aller se promener dans les coulisses et de jouer de la prunelle avec quelques brunes ou blondes actrices!

Honni soit qui mal y pense.

Au violon. — Le nommé Faloot Antoine, âgé de 61 ans, maréchal-ferrant, demeurant au Coteau, a été mis au violon mardi soir, sous l'accusation d'ivresse manifeste.

Contravention lui a été dressée.

Contravention. — Contravention a été dressée contre les nommés Burthier Marius, dit Roland, âgé de 22 ans, teinturier, demeurant rue de Clermont et Ovide Louis, âgé de 25 ans, tisseur, demeurant rue Lachaziz, 23, pour violences légères réciproques dans un établissement public.

Dans la rue. — Mlle Beraud Marie, demeurant rue des Lézards, 89, a déclaré avoir perdu, dimanche dernier, vers 10 heures du matin, sur la place St-Etienne, un portefeuille renfermant la somme de 8 francs 50 centimes.

Le nommé Rathier Gilbert, jardinier, chez M. Auboyer, horticulteur, rue des Bourrasières, a déclaré avoir trouvé, dans la rue Augagneur, une petite bourse en toile renfermant la somme d'un franc 80 centimes, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Arrestation. — Le nommé Dézédon Pierre, âgé de 32 ans, terrassier, demeurant au Coteau, rue St-Marc, a été arrêté mercredi soir, sous l'inculpation d'ivresse et outrages aux agents.

Petit commerce. — Plusieurs contraventions ont été déclarées la semaine dernière par les agents des contributions indirectes dans différents débits de tabac qui livraient au public des boîtes d'allumettes de la nouvelle administration dont la bande d'estampille avait été brisée.

soit pas mise sur le compte du Conseil municipal actuel.

Le café est un antiseptique. — Le café est un excellent antiseptique. En y laissant séjourner, pendant un temps variable, quelques gouttes d'une culture de différents microbes, il est facile de s'en convaincre.

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER De tous Systemes. HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

M. DRIFFORD 79, rue Ste-Elisabeth, Roanne. Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

A Louer Sur la route de Villereest, près Roanne 5 PIÈCES MEUBLÉES ou non MEUBLÉES

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN Repas pour Noces et Festins. Déjeuners depuis 1 fr. 25. - Service à la carte

J. AUGÉ Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE 6

A LOUER UN BEAU MAGASIN ARRIERE-MAGASIN, LOGEMENT ET DEPENDANCES MAISON AUBOYER

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

AVIS MME HERMANN, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir un grand CAFÉ-RESTAURANT

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA JOURDIER - THIBOULET près le Théâtre municipal

ORFEVRERIE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

AVIS MM. Les propriétaires sont prévenus qu'à partir de ce jour, MM. ROBIN, CROS & CIE entrepreneurs des boues et vidanges de la Ville de Roanne, feront l'extraction des fosses d'aisance à 0 fr. 75 centimes le mètre cube.

CHARCUTERIE M. GROSSELIN a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de rouvrir un fonds de Charcuterie et de Boucherie.

IMPRIMERIE J. DUMAS AFFICHES POUR FÊTES, BALS, REUNIONS, CONCERTS, THEATRE

CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT 16, rue de la Côte, 16

ÉPICERIE PARISIENNE Maison de Choix, de Confiance et de Bon Marché JURET ET QUEYRON 98, RUE NATIONALE, ROANNE LOIRE

Expédition franco de port et d'emballage, les marchandises sont le lendemain de leur arrivée remises au chemin de fer ou à la voiture, selon le désir du client.

PRIX-COURANT (Sauf variation) Année 1890

Table listing various goods like 'SUCRE DE PARIS 1er CHOIX', 'Cafés Verts', 'Cafés Brûlés', 'Chocolat Juret', 'Cacao en Feuilles' with prices.

Table listing 'Cacao en Poudre', 'Chocolats de différentes Marques', 'Vanille', 'Thés' with prices.

Table listing 'CONFISERIE' items like 'Dragées ordinaires', 'Tartarins', 'Marrons glacés', 'Pastilles de réglisse' with prices.

Table listing 'Papillottes', 'Fruits Glacés', 'Pâtisserie Française', 'Pâtisserie Anglaise', 'Confitures et Gelées', 'Compotes de Fruits ou Sirop', 'Quenelles de Poissons et Volailles', 'Financières' with prices.

Table listing 'Comestibles et Salaisons', 'Bouillon instantané', 'Poissons à l'huile au naturel', 'Terrines de Foies Gras aux Truffes du Périgord', 'Pâtés de Gibiers', 'Hors d'œuvres', 'Fromages' with prices.

Table listing 'Mont-d'Or', 'Boules et Aromes pour Potages', 'PATES ALIMENTAIRES', 'Tapiocas et Farines', 'Riz et Légumes Secs', 'Fruits secs Oranges et Citrons', 'Chicorée et Glands Doux', 'Pruneaux d'Agen' with prices.

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Le Gérant: DELORME.

Roanne, le

1890,

Le Maire,